Dimanche, 6 mai 1849. 1re année. — N° 32.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
Paris. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. » »
Seine. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
Départements .	32 »	16 »	8 »	3 » »
Étranger . .	32 »	16 »	8 »	» » »

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . .	» fr. 80 c
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — » »
Faits divers	3 — » »

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

Avis important.

Par suite de nouvelles conventions postales conclues entre le gouvernement et diverses puissances, qui dispensent les journaux de surtaxes,

A partir du premier mai, le prix de l'abonnement à la *Tribune des Peuples* est ainsi réduit :

Départements et Étranger :

Un an.	32 fr.
Six mois.	16 fr.
Trois mois	8 fr.

Depuis le 1er mai, l'administration de la *Tribune des Peuples* reçoit des abonnements d'un mois au prix de 2 fr. pour Paris, — 2 fr. 50 c. pour le département de la Seine, — 3 fr. pour les départements.

Pour l'étranger, on ne reçoit pas d'abonnement de moins de trois mois.

Les personnes qui prendront un abonnement de TROIS MOIS à la *Tribune des Peuples* à partir du 1er mai recevront gratuitement la collection du journal et les deux cartes du théâtre de la guerre en Italie et en Hongrie.

Les abonnés des départements auront seulement à payer en sus du montant de leur abonnement *deux francs* pour frais de poste de la collection du journal.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 5 MAI 1849.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET LES PARTIS.

La Providence a fait à M. le président actuel de la République une position exceptionnelle et on ne peut plus heureuse. De tous les hommes qui, depuis la grande révolution, se sont succédé au pouvoir, il est le seul qui y soit arrivé sans précédents politiques et sans engagements pris avec un parti quelconque.

M. le président, le jour de son avénement, a été l'homme le plus libre de la France entière, le seul peut-être à qui il fût donné d'être parfaitement libre. Il ne devait absolument rien aux chefs des partis qui prétendaient représenter la France. Il ne devait rien aux bonapartistes dynastiques qui, après avoir suggéré à Napoléon l'idée dynastique, le trahirent au profit des Bourbons, et trahiraient de même le président de la République du moment où ils entreverraient la possibilité de le remplacer par un dynaste dont le nom fût moins antipathique au vieil ordre de choses en Europe. Il n'avait pas non plus d'obligations au parti officiellement républicain, celui du *National*. Il n'avait à s'appuyer que sur cette force qui, d'après les propres paroles de M. le président, « a jadis servi de base au pouvoir de Napoléon, » le Peuple et l'armée.

Mais comment M. le président peut-il connaître les opinions du Peuple, comment peut-il savoir ce que veut l'armée? La politique de tous les pouvoirs légitimes, constitutionnels ou républicains tendaient toujours à substituer les intérêts des partis, des familles et des individus à ceux du Peuple. Tout pouvoir, quel qu'il fût, parla et agit toujours comme représentant du Peuple, et le *Moniteur officiel* est toujours regardé par les hommes du pouvoir comme l'expression fidèle de l'esprit populaire. Les partis de l'opposition avaient aussi chacun leur *Moniteur officiel*, organe de quelques meneurs aspirant au ministère.

Louis-Napoléon, exilé de la France et privé de tous moyens d'avoir des rapports immédiats avec le Peuple français, ne connaissait la France que par les livres et les journaux. Dans ces livres, les auteurs les plus célèbres démontraient, les uns l'infaillibilité du dogme de la légitimité et la nécessité de renouer la vieille tradition royaliste au néocatholicisme et à l'Orléanisme; les autres espéraient pouvoir continuer la tradition de Robespierre et de Babœuf. Tous les auteurs politiques de renom étaient d'accord dans leur haine de l'idée napoléonienne. Tous paraissaient également abhorrer le souvenir de la grandeur nationale, de l'influence universelle de la France, de la force avec laquelle Napoléon avait posé et maintenu les principes révolutionnaires de la grande nation. Ces auteurs, qui vivaient de l'exploitation des opinions du jour, heureux d'exister à une époque où on pouvait vendre au poids de l'or chaque parole, pourvu qu'elle flattât les opinions du jour, sans être obligé d'appuyer cette parole d'actes et de faits, ces auteurs avaient raison de détester l'époque napoléonienne, époque de travail et de réalisation. Ils haïssaient d'instinct l'homme qui méprisait tous les idéologues. Les idéologues d'alors c'étaient les mêmes hommes qui se firent plus tard connaître sous le nom de doctrinaires.

Ainsi la doctrine et la littérature politique officielle continua durant tout le règne de la Restauration et de Louis-Philippe de combattre la révolution en la personne de Napoléon, son représentant le plus glorieux et le plus redoutable pour les réactionnaires. Ce qui se publiait dans les livres se répandait au loin par l'organe des journaux. On finit par faire accroire à l'Europe que le Peuple français avait complètement oublié cet épisode de son histoire qui comprend les années qui se sont écoulées entre la chute du Directoire et la Restauration, les seules années dont les peuples aient gardé le souvenir.

Louis-Napoléon a lu ces malheureux livres et ces vils journaux ! Il ne connaissait pas la chronique scandaleuse des auteurs achetés par le gouvernement ou travaillant à se faire acheter. Il ignorait la position des journalistes qui écrivaient sous l'inspiration des spéculateurs, quelquefois sous la pression morale des partis et presque toujours dans l'espoir d'obtenir un succès du jour. Tout ce que Louis-Napoléon recevait de la France, par l'entremise des auteurs politiques et des journalistes officiels, semblait être calculé pour détruire en lui les sentiments français, la volonté d'agir et l'espoir de voir venir pour la grande nation des jours d'une liberté puissante et glorieuse. Il eut pourtant assez de force pour vaincre ces influences délétères. Il osa, pendant que l'on était en plein Orléanisme. arborer à Strasbourg et à Boulogne le drapeau de Napoléon. Chose étrange! les publicistes orléanistes et républicains se réconcilièrent alors pour blâmer d'un commun accord ces tentatives hardies. Les mêmes hommes qui avaient conspiré sous les Bourbons, qui, sous Louis-Philippe, avaient comploté l'affaire de la rue des Prouvaires, qui avaient combattu à l'église Saint-Merry, qui avaient tenté des mouvements révolutionnaires à Paris et à Lyon, les prisonniers de Doullens et de Saint-Michel et même les républicains amnistiés par Louis-Philippe, accusaient le conspirateur de Strasbourg et de Boulogne, le prisonnier de Ham. « Il n'a pas réussi, » disait-on; l'insuccès de l'entreprise suffisait pour en faire condamner l'auteur. Le système orléaniste, dont le dogme fondamental est le culte du succès et du fait accompli, avait fini par pénétrer dans les consciences républicaines.

Cependant, le Peuple français, laissant passer les calomnies des publicistes et des journalistes, sut gré au neveu de Napoléon d'avoir cru à la sympathie populaire pour le nom du héros. Il commença à aimer ce jeune étranger qui paraissait connaître le Peuple français mieux que ceux qui le gouvernaient et se disaient ses organes. Le Peuple aima dans Louis-Napoléon précisément ce défaut que les publicistes et les journalistes lui reprochaient le plus, il aima sa foi dans le Peuple, son courage, son esprit aventureux.

Plaise à Dieu que le président conserve ce défaut que le Peuple français, par son suffrage de six millions de voix, a érigé en vertu !

Plaise à Dieu que ce conspirateur turbulent, que le public officiel avait calomnié et conspué comme perturbateur de l'ordre établi, et que le Peuple a appelé comme garant de l'ordre à établir, comprenne que cet ordre qu'il vint troubler à Strasbourg et à Boulogne a été à jamais détruit par la Révolution populaire!

Plaise à Dieu qu'il comprenne qu'on l'a appelé pour garantir la France de toutes les tentatives de retour de cet ordre !

Tout homme de bonne foi sent les difficultés au milieu desquelles se trouve le président de la République. Abreuvé de calomnies et d'insultes pendant son long exil et sa captivité, repoussé par ceux même qui se proclamaient les défenseurs de la tradition nationale, par les républicains, il arriva en France solitaire; à la veille de son entrée au pouvoir, il était encore sous le coup d'une loi de bannissement et des arrêtés ministériels d'un Lamartine.

Les ennemis de Napoléon profitèrent de cette position exceptionnelle du président. Ils se sont jetés au devant de lui avec le même empressement qu'ils avaient mis autrefois à le calomnier et à le persécuter; ils l'ont entouré; ils lui ont bientôt formé une cour; ils ont éloigné de lui ses amis les plus dévoués. Ils ne cessent de mettre tout en œuvre pour le séparer de ses proches et de sa famille : nous parlons ici du Peuple, car c'est là sa famille.

Les ennemis de la Révolution et de Napoléon, effrayés du souvenir de leur triste passé, n'ont eu depuis la Révolution de février d'autre sentiment que celui de la peur.

Le Peuple a eu beau laisser sortir impunis Louis-Philippe, Guizot et tous leurs complices, les Orléanistes n'en persistent pas moins à craindre pour leurs personnes. Pendant les journées de Février, ils fuyaient sans être poursuivis; ils se cachaient, bien que personne ne pensât à les aller chercher. Ils criaient au meurtre et au pillage. et ils supposent jusqu'à présent que la République toute entière n'est occupée que de complots contre leurs propriétés et leurs personnes.

Et il arriva tout naturellement que ceux des Orléanistes dont l'imagination a été le plus frappée de terreurs imaginaires, accoururent les premiers chercher l'abri sous la popularité du nom du président.

Ils forment maintenant son ministère; ils ont pour eux la majorité de l'Assemblée; ils ont la police; ils ont rétabli la garde municipale.

Que manque-t-il à leur sécurité? Et pourtant tout prouve qu'ils continuent d'avoir peur. Il ne leur suffit pas d'être appuyés par la majorité et gardés par les sergents de ville, ils cherchent un appui dans l'étranger. Il faut que les ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et d'Autriche les rassurent sur leur impunité et leur durée ministérielle.

Que peut avoir de commun avec ces hommes-là M. le président de la République? Qui l'oblige à assumer la responsabilité du passé des légitimistes et des Orléanistes? Est-ce à lui de protéger les hommes traîtres à Napoléon, les transfuges de Waterloo, les meurtriers de Ney et de Labédoyère, et ceux qui ont applaudi au meurtre de Murat, à l'égorgement de la Polo-

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 6 MAI 1849.

UNE REINE DE NOS JOURS

ET UNE RÉPUBLIQUE SANS LE SAVOIR.

Montesquieu nous a fait une république sublime de poésie, celle des Troglodytes ; mais nous, nous en connaissons une, véritable république sans le savoir, pratiquée dans toute la pureté de sa religion, qui réalise le rêve de l'illustre auteur de *l'Esprit des Lois*. Cette République existe cependant au milieu du despotisme le plus absolu, sous les yeux d'une reine qui ne le cède en rien en cruautés à Thomyris de Scythie ou à Isabelle de Bavière.

Sur la côte est de Madagascar et sur la rive droite de la rivière d'*Hyo -Lahé* (1), se trouve un village que l'on distingue seulement de la rade au milieu des massifs de cocotiers qui l'ombragent. Ce village, c'est Sarrafanganne, c'est la république de fait dont nous voulons parler : nous laissons aux rêveurs le soin de proposer leurs théories vagues, pour entrer, nous, dans la pratique; c'est plus naturel.

Pour arriver à l'établissement primordial de cette république madécasse, il nous faut avant tout dire quelques mots sur cette femme inconcevable, autre reine que Pomaré, qui traite l'Angleterre à puissance égale, qui a fait massacrer, il y a dix-huit mois, nos traitants sur la côte et qui maintenant dédaigne nos relations commerciales avec cette vanité, cette outrecuidance dont la monarchie tombée essuyait seule l'affront sans se plaindre.

Les règnes des Néron, des Caligula, des Caracalla sont loin de nous dans l'histoire romaine, mais ils se résument tous aujourd'hui dans la vie d'une femme qui gouverne un pays aussi grand que la France. — Ecoutez :

Après la mort de Zacavola, Ramada, d'une famille princière d'Emyrne, monta sur le trône des Ovas ; il avait suivi le vieux roi dans ses guerres contre les *Antalotes* et s'y était acquis quelque célébrité par son courage, ses déportements et ses exécutions sanglantes : les prisonniers étaient massacrés sitôt après la défaite, car il ne connaissait ni la clémence, ni le pardon. Son avénement au trône fut signalé par des actes de férocité inouie; il fit crucifier les ministres de Zacavola, desquels il avait à se plaindre ; les principaux esclaves du roi défunt furent pendus et ses concubines fouettées et vendues; à l'exception d'une seule qu'il conserva, comme si le ciel eût déjà marqué sa vengeance sur le tyran par le choix qu'il faisait de cette femme épouvantable..... Cette femme. c'était Ranavalo.

A peine sur le trône, Radama déclara la guerre aux Malgaches des *Ancaves*, ses voisins, Peuples tranquilles que son prédécesseur avait respectés; il envahit ensuite les provinces des *Antavares*, soumit les *Bétanimènes*, les *Antassimes*, les *Ambolambes*, et en moins de quatre années poussa ses conquêtes du Sud au Nord. L'île entière se courba sous son joug de fer; les rois tombèrent comme les Peuples sous les coups de la zagaie empoisonnée, et ce qui fut épargné de ces hommes libres, fut vendu à des bâtiments de traite qui se trouvaient sur les rades au moment où la fortune couronnait l'audace du conquérant.

Ce Néron de l'Afrique, cet Alexandre moderne, ce héros rétrospectif de Salluste, revint à Smyrne après s'être abreuvé de sang et de larmes; là, il avait deux frères, hommes de cœur, qui détestaient son odieuse tyrannie, sans toutefois se hasarder à le lui dire; mais il le comprit, les fit venir, et leur annonça gaîment que le lendemain on les pendrait devant lui à l'heure de son déjeuner. Rata et Razatatane entendirent leur arrêt de mort sans se plaindre, mais dans la nuit ils gagnèrent quelques esclaves et partirent avec eux, déjouant ainsi les projets de leur abominable frère. Rata se dirigea vers le cap d'Ambre, recrutant sur son passage de nombreux partisans auxquels le sceptre du despote faisait horreur. Après de longues et pénibles marches, la phalange improvisée arriva sur la côte ; abattre des baobabs, construire des pirógues, fabriquer des zagaies, des arcs, des flèches, fut l'affaire de quelques jours, et les transfuges nomades s'embarquèrent, ayant à leur tête le prince Rata, dont ils devaient partager la fortune. Dieu veilla sur la flotte légère, qui arriva à Moëly, la sœur aînée de Mayotte, l'une des Iles Comores dont nous avons parlé. — Rata, qui avait dans les veines du sang de son frère d'Emyrne, tenta des conquêtes et détrôna Zatang, l'iman de Moëly; mais son règne fut éphémère, il fut tué dans une chasse aux zèbres.

Razatatane avait pris une autre direction. Après avoir traversé les *Bétanimènes*, il arriva à Tamatave ; mais craignant d'être arrêté s'il y était découvert, il s'embarqua pour l'Ile-de-France, où il arriva au mois de septembre 1821. Le prince fugitif y trouva beaucoup d'esclaves de son pays, auxquels il raconta ses infortunes. Ceux-ci l'engagèrent, par une manœuvre sourde des Anglais, qui connaissaient le passé de Madagascar, à se soulever contre la puissance britannique, eux pour reconquérir leur liberté perdue depuis longtemps, et lui pour saper un trône qu'il avait en horreur. Ce projet, qui paraissait sans importance dans le principe, prit cependant de la consistance; le nombre des conspirateurs s'augmenta chaque jour, et Razatatane, abusé, se croyant appelé à de hautes destinées, vit bientôt son étoile pâlir, puis s'éteindre comme ces météores errants qui font un sillon dans l'espace sans laisser rien après eux de leur passage.

Le jour fixé pour cette entreprise hardie, les conjurés abandonnèrent les habitations et se réunirent sur le sommet des montagnes qui dominent le Fort-Louis, d'où ils devaient descendre à la tombée de la nuit, ayant Razatatane à leur tête, incendier la ville, assassiner les blancs et proclamer leur indépendance ; Mais Radama, dont la cruauté n'était pas satisfaite, instruit des projets de son frère, avait écrit à sir Robert-Farqhuar, gouverneur de l'Ile de France, qu'il avait un hote dangereux duquel il ferait bien de se débarrasser : c'est ce qui arriva.

Le 15 janvier 1822, à six heures du matin, par un de ces beaux jours des tropiques, Razatatane était à son poste; une heure après on voyait flotter sur le point culminant de la montagne du Pouce un immense drapeau rouge sous lequel les factions devaient se rallier. L'alerte fut générale et spotanée; chaque habitant du Port-Louis fit aussitôt l'appel de ses domestiques; on s'aperçut alors que beaucoup d'esclaves manquaient au service accoutumé. Les propriétaires d'habitations dans les quartiers de la Montagne-Longue, des Pamplemousses, de la Ville-Bague et du Bois-Rouge d'un côté; ceux de la Grande-Rivière, du Moka et des Plaines-Wilhems de l'autre, s'aperçurent également de la disparition de plusieurs noirs qui la veille étaient à leur ouvrage.

Ils se rendirent en toute hâte au Port-Louis, d'où l'on distinguait déjà, à l'aide de lorgnettes, sur le versant de la montagne, les fugitifs qui allaient se joindre à leur chef, on s'aperçut alors que la conspiration prenait de la solidité et que le drapeau rouge que la brise agitait au loin dans les airs, était le point de ralliement des conspirateurs. Si l'audacieux Razatatane, malgré le machiavélisme anglais dans cette affaire, n'eût pas arboré dès le matin son étendard de rébellion, c'en était fait de la colonie; les massacres de Saint-Dominique se fussent renouvelés dans ce beau pays, et on le comprendra facilement quand on saura que l'île de France compte dix mille âmes de population blanche ou libre, et que le nombre des esclaves s'y élevait à cette époque à plus de cent vingt mille!

On se transporta aussitôt à l'hôtel du gouverneur qui fit donner l'ordre à quelques compagnies de la garnison anglaise de se diriger sur la montagne du Pouce et d'agir avec

(1) Rivière profonde.

gne et à l'anéantissement de l'Italie? Quel est le devoir pour lui d'obtenir du Peuple français un bill d'indemnité pour les concussionnaires, complices des ministres de Louis-Philippe? Il n'a qu'à les laisser à leur triste destinée.

Un seul mouvement de sa volonté, un mouvement napoléonien peut le rendre libre de tous ces parasites qui ne vivent que de la substance matérielle et morale d'autrui. Un seul mouvement de sa volonté, un seul mot napoléonien peut encore expliquer à la France et à l'Europe le mystère du dix Décembre, qui est en même temps celui de la destinée du président. Il y avait un temps où il croyait à sa destinée : il l'a cherchée à Strasbourg et à Boulogne. La France la lui a révélée dans la journée du dix Décembre.

La France a fait tout pour Louis-Napoléon; ce qu'elle attend de lui doit répondre à ce qu'elle a fait pour lui.

Il y a deux jours nous avons annoncé que le général Oudinot avait été tout à coup arrêté dans sa marche par des difficultés imprévues. Et cependant les journaux orléano-légitimistes, ceux qui ont intérêt à tromper l'opinion pour agir sur les fonds publics, affirmaient effrontément que nos troupes étaient entrées à Rome.

Aujourd'hui la vérité se fait jour. Le *Journal des Débats* avoue qu'il s'est trompé.

Le gouvernement se tait et cependant il a reçu des dépêches confirmant tout ce que nous avons avancé.

Comment les choses se sont-elles passées? Les détails manquent. Ce que nous pouvons dire seulement, ce sont les deux versions qui circulent. D'un côté on affirme, ce qui est improbable, qu'à la suite d'un combat nos troupes ont battu en retraite. De l'autre on dit, avec toute vraisemblance, que les Romains sont venus au devant des régiments français en criant : *Vive la France?* et que ceux-ci ont répondu par le cri : *Vive la République romaine*!

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'est passé des choses graves en Italie, que ce que nous faisions pressentir il y a deux jours se confirme. Personnellement, nous ne pourrons donner des détails que demain et peut-être après-demain.

Le *Moniteur du soir* ne dit pas un mot sur les affaires de Rome.

Nous lisons ce soir dans le journal orléaniste la *Patrie* :

Le bruit a couru à l'Assemblée que de graves nouvelles étaient parvenues ce matin au gouvernement par suite de l'attitude hostile que paraît avoir prise le gouvernement romain devant les troupes françaises, *contrairement aux dépêches qui étaient parvenues*, COMME L'ON SAIT, à Paris.

La *Patrie* est obligée de rendre hommage à la vérité. Les dépêches dont elle parle ne sont jamais arrivées à Paris. Elle les a prises ou créées dans son imagination pour un intérêt que nous n'avons pas à rechercher.

Nous engageons vivement tous nos lecteurs et tous les journaux à se défier des nouvelles d'Italie ou de Hongrie données par la *Patrie* : ce journal est trop complaisant à l'endroit de la Bourse.

Une lettre de Cracovie que nous avons sous les yeux, dit que les Hongrois sont toujours vainqueurs, que le général Dembinski a promis à ses troupes, et qu'il confirme cette promesse à tous ses amis, qu'il célébrera la constitution polonaise du 3 mai, à Vienne le jour de son anniversaire, c'est-à-dire le 3 mai courant.

Cette lettre nous parle aussi d'émissaires polonais envoyés de l'armée hongroise en Galicie dans le but de préparer les populations à l'insurrection.

Nous n'avons encore aucune nouvelle officielle sur l'entrée des Russes en Autriche; mais, d'après les correspondances de la *Gazette d'Augsbourg* que nous publions, le fait de cette intervention serait certain. On tâchera de la déguiser en soutenant que le corps auxiliaire russe n'a pas d'autre but que de tenir garnison dans une partie de la monarchie, sans participer à la guerre. Mais n'est-ce pas intervenir lorsqu'on facilite à l'Autriche l'envoi de toutes ses troupes contre la Hongrie? D'ailleurs nous ne pouvons pas supposer que les insurgés puissent rester impassibles en présence d'une armée qui rend à leurs ennemis des services si évidents. L'impassibilité des Russes en présence des insurgés serait aussi un phénomène bien singulier. Nous croyons plutôt que la Russie s'est déjà décidée à faire ouvertement la guerre à la révolution, et qu'elle commence à développer un grand plan de réaction auquel le roi de Prusse et toute l'Europe monarchique ne sauraient être étrangers.

Si nous rendons compte de toutes ces discussions puériles sur l'intervention et la non-intervention, c'est que les journaux du gouvernement persistent à en entretenir le public. Depuis longtemps la *Tribune des Peuples* a annoncé l'entrée des Russes comme fait logique, et comme complément du système de la réaction européenne.

Bem est en ce moment en Transylvanie, bien préparé à recevoir les Russes s'ils se présentent de ce côté.

Il est à la tête de 30,000 hommes parfaitement organisés et de 15 à 20,000 gardes volontaires.

Le *Journal des Débats* reproche au gouvernement de la République romaine, dans les termes suivants, de n'avoir pas prévu l'intervention française :

Il est extraordinaire que le gouvernement si belliqueux en paroles ait manqué de prévision et de vigilance, au point d'ignorer jusqu'au dernier moment qu'une expédition faisait voile pour Civita-Vecchia. Il ne l'a su que le 24 au soir, elle était déjà conclue.

Comment le *Journal des Débats* veut-il que les Romains aient pu prévoir l'intervention en faveur du pape, quand en France même on était loin d'en connaître le but? Nous pouvons affirmer que des personnes qui approchent souvent et de très près les hommes qui nous gouvernent, se sont vivement recriées en se voyant soupçonnées d'approuver l'intervention en Italie. L'honnêteté est souvent imprévoyante.

La pétition suivante a été adressée à l'Assemblée nationale par les élèves de l'école d'administration :

Messieurs,

Un décret du gouvernement provisoire, en date du 8 mars 1848, a institué une école d'administration. Cent cinquante jeunes gens y furent bientôt admis, formant une première promotion.

Dans le courant de novembre, de nouveaux examens appellèrent une seconde promotion composée de cent six élèves.

Le 31 août, un projet de loi relatif à l'organisation de l'école fut présenté à l'Assemblée nationale et adopté par une commission. Au moment de la discussion, cinq mois après, il fut retiré par M. le ministre de l'instruction publique, repris par un membre de l'Assemblée, examiné et adopté par une nouvelle commission, dont le rapport a été déposé le 3 avril dernier.

En même temps que le projet présenté le 31 août était retiré par M. de Falloux, un arrêté ministériel suspendait momentanément la réouverture des cours et prolongeait nos vacances commencées au mois de novembre. La rentrée n'a pas encore eu lieu.

Pendant cette longue et pénible attente, confiants dans le principe qui a inspiré au gouvernement la création de l'école d'administration, dans des droits acquis par de sérieuses études et de fréquents examens, nous étions encore soutenus par l'espérance de voir bientôt l'Assemblée statuer définitivement sur notre sort.

Les circonstances ont voulu que, jusqu'à présent la discussion n'ait pu s'ouvrir, malgré les conclusions favorables de trois commissions, l'opinion de la commission du budget sur la proposition de laquelle l'Assemblée a voté le crédit nécessaire à la marche de l'école, et le désir exprimé à la tribune par M. le ministre de l'instruction publique.

Mais le temps s'écoule, nos familles sont dans la plus vive inquiétude; nous ne pouvons rester plus longtemps dans une situation si compromettante pour nos intérêts et pour notre avenir. Nous appelons donc de tous nos vœux une solution; quelle quelle soit, nous l'accepterons avec reconnaissance : favorable, elle nous rendra à nos travaux; contraire, elle mettra fin à de cruelles incertitudes et nous assurera d'équitables dédommagements.

Nous espérons, messieurs, que vous voudrez bien consacrer quelques instants à la discussion d'une question qui touche à de si graves intérêts. (*Suivent les signatures.*)

L'indifférence de l'Assemblée nationale à propos de la plus utile création du gouvernement provisoire nous semble tout à fait inexplicable. Nous ne voulons pas apprécier les motifs qui ont poussé M. le ministre de l'instruction publique à suspendre indéfiniment les cours et à demander sans cesse le renvoi de cette importante question, mais nous nous étonnons qu'il ait obtenu avec tant de facilité des délais plus qu'inutiles et dont le bon sens de l'Assemblée aurait dû faire justice; est-il équitable, est-il naturel de laisser depuis dix mois deux cent cinquante-six jeunes gens dans une incertitude qui les condamne à l'inaction et prive peut-être l'Etat des services qu'ils auraient pu lui rendre dans d'autres carrières?

Quand nous songeons qu'après avoir fait subir à ces jeunes gens des examens plus sérieux que pour toute autre école du gouvernement; qu'après avoir convoqué les candidats des provinces les plus éloignées, on les laisse depuis le mois de novembre dans une attente pénible qui ne semble pas devoir cesser de sitôt, nous ne pouvons que faire un appel au public et lui demander s'il est juste de laisser ainsi mourir à petit bruit une institution dont la nécessité a été reconnue par les hommes les plus éclairés, et propre à assurer l'intégrité de l'unité française, attaquée avec tant d'audace par la ligue orléano-légitimiste.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* n'a pas paru aujourd'hui.

Séance de l'Assemblée.

Les officiers de différents bataillons de la garde marine, de la garde républicaine et Lyonnais prient l'Assemblée de vouloir bien intervenir près du ministre de l'intérieur afin d'obtenir de M. Faucher des emplois ou des secours en rapport avec les services qu'ils ont été appelés à rendre à l'ordre et à la République. Renvoi au ministère de l'intérieur. Pauvres officiers, pauvres soldats, vous vous êtes endormis des héros, vous vous réveillez des parias. Il est des hommes chez lesquels la reconnaissance ne peut survivre longtemps aux services rendus.

M. Lecourt essaye vainement de faire revenir l'Assemblée sur l'article de la loi électorale qui n'attribue qu'un représentant à nos possessions des Indes orientales. On refuse de l'écouter.

Enfin voici venir la loi sur les pensions civiles, on s'attendait généralement à un peu de scandale, à quelques révélations piquantes, à de l'imprévu en un mot, et surtout à voir M. Léon Faucher à la tribune, M. Faucher qui a le talent d'indisposer toutes les fractions de l'Assemblée chaque fois qu'il prend la parole; rien de tout cela n'a eu lieu. La discussion même est descendue si bas, a été prise à un point de vue si petit, si mesquin que nous en étions affligé pour l'Assemblée à qui nous voudrions voir mieux employer ses derniers jours.

Certes, il ne viendra à l'idée de personne que nous, les proscrits de la liberté, nous ayons quelques sympathies pour les agents du pouvoir qui est tombé en Février; mais nous ne pouvons concevoir non plus ces récriminations qui s'attaquent à quelques hommes, malgré les principes généraux qui doivent régir les Peuples. La Révolution de Février a brisé l'existence de quelques fonctionnaires; pour vivre, ils demandent une retraite; mais la loi qui ne peut ni ne doit prévoir les révolutions, se tait sur ce cas de force majeure, et les agents destitués ont été obligés, même d'après les avis de l'autorité compétente, à avoir recours à des certificats médicaux légèrement exagérés pour obtenir une pension.

Le ministère a eu tort de ne pas avouer le silence de la loi à cet égard; il a manqué, comme d'habitude, de courage politique en présence d'une question vitale. En principe, au point de vue de la solidarité, il y a violation du droit dès qu'un membre de la famille est dépouillé de ses fonctions, mis dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins. Mais dira-t-on, tous les jours des employés, des fonctionnaires, des ouvriers sont placés dans cette condition exceptionnelle, chaque jour l'industrie, la concurrence jettent sur le pavé des milliers d'ouvriers et de commis sans ressource vu l'insuffisance ordinaire des salaires : qu'est-ce que cela prouve? qu'il y a injustice flagrante dans cette manière d'agir; car la propriété du travail est, par une étrange anomalie législative, un singulier renversement d'idées, la seule qu'aucune loi ne garantisse au travailleur.

M. Léon Faucher l'économiste intraitable, applique à des hommes dont nous ne pouvons estimer la conduite politique, un principe social, un des principes régénérateurs de la société; eh bien! nous aurions voulu qu'au lieu d'attaquer le ministre à ce sujet, on déduisît nettement et sans ambages toutes les conséquences de ce précédent, et qu'on en demandât l'application immédiate aux différentes branches de l'administration, à toutes les industries, les entreprises commerciales et surtout aux travailleurs de toutes les classes et de toutes les conditions.

Nous avons cru un instant que M. Guichard aborderait ce côté de la question lorsqu'il a dit, en s'adressant au ministre, vous avez refusé le droit au travail sous prétexte d'économie, et vous trouvez bien de l'argent pour les anciens royalistes.

M. Brard, qui demandait l'annulation des pensions dans un amendement rejeté, a ainsi apostrophé le ministre, « la Révolution de Février a été la Révolution du mépris; prenez garde de faire la Révolution de l'indignation. »

Le ministre de l'intérieur est venu se laver les mains de cette affaire; sur quarante-trois pensions accordées depuis février 1848, lui n'en à ordonnancé que neuf, le reste appartient au gouvernement provisoire, à la commission exécutive, à la dictature Cavaignac, seulement il croit que l'Assemblée entre dans une voie déplorable en s'occupant de pareilles questions.

Le projet de la commission qui demande la révision des pensions est adopté après modification par un amendement de M. Marchal.

Le budget de la guerre amène MM. Bedeau, Brunet et Lamoricière à la tribune, pour défendre les officiers supérieurs de l'Algérie contre les réductions demandées par la commission sur les frais de représentation accordés aux chefs de division et de brigade; une mêlée assez confuse s'engage à ce sujet. L'Assemblée vote plusieurs paragraphes de ce budget.

La séance est levée à six heures.

M. le ministre de la justice a déposé à l'Assemblée l'extrait du jugement de la haute cour de Bourges, portant condamnation contre les citoyens Louis Blanc, Caussidière, Albert, Barbès. Les quatre condamnés ont perdu leur qualité de représentants; les pièces seront examinées dans les bureaux par une commission.

Comités et commissions.

Plusieurs rapports émanés des sous-commissions ont été lus au comité des finances réuni aujourd'hui.

M. Sauvaire Barthélemy a présenté le sien sur la convention postale avec l'Espagne.

Les conclusions de celui de M. Druet-Devaux sont favorables à la demande de M. de Bellune, et autorisent l'aliénation des rentes qui constituent son majorat.

—

La commision chargée de l'examen des propositions de MM. Leroux et Saint-Romme sur le droit de réunion a continué aujourd'hui la discussion des questions qu'elles soulevent. Elle s'est séparée sans avoir encore rien décidé.

Aujourd'hui a eu lieu, daus l'église des Invalides, la grand'messe fondée à perpétuité en commémoration de la mort de l'empereur, le 5 mai 1821. Le président de la République et tous les ministres y assistaient, ainsi qu'un grand nombre d'officiers.

On a remarqué que M. Napoléon Bonaparte ne se trouvait pas avec les autres membres de la famille du président et qu'il a assisté au service au milieu du public.

Cet anniversaire pourrait nous inspirer des rapprochements peu favorables au gouvernement actuel, mais nous nous taisons en présence des graves circonstances dans lesquelles nous nous trouvons.

On nous communique la pièce suivante :

Au citoyen Ledru-Rollin, représentant du Peuple :

Citoyen!

Les membres du comité démocratique de Châteauroux, réunis en séance, apprennent à l'instant même le lâche attentat dont vous avez failli être victime à Moulins. Ils s'empressent de vous adresser leurs chaleureuses félicitations d'avoir échappé à cet infâme guet-apens, que vous a tendu la faction royaliste de cette ville, et de vouer à l'exécration des générations présentes et futures les misérables assassins qui se servent de l'arme des traîtres et des lâches pour rétablir le règne du privilége et de l'esclavage du Peuple. Ils expriment le vœu que l'enquête qui va s'ouvrir pour rechercher les coupables, ne soit pas étouffée par les séides du pouvoir qui ne tiennent entre leurs mains le code criminel que pour en frapper les républicains, et que justice soit faite au nom de la démocratie.

Honneur aux citoyens Félix Mathey, Fargin-Fayolle.

énergie s'il y avait lieu. Plusieurs habitants s'armèrent aussi et suivirent la troupe, tandis que les autres répandus dans la ville, en patrouilles organisées, veillaient à ce que les noirs qui s'y trouvaient n'y portassent pas le désordre et l'incendie.......

A cinq heures, quatre-vingt trois rebelles, leur drapeau, soixante fusils, quelques lances et des mèches soufrées abandonnées sur le sol, attestèrent la défaite des conjurés. Razetatane blessé dans l'action fut au nombre des prisonniers; l'affaire s'instruisit, et quinze jours plus tard la tête du prince madécasse et celle des principaux meneurs tombèrent sur le billot dressé à la plaine verte. Razatatane, abusé, laissa entendre en mourant ces dernières paroles : « Je suis heureux d'épargner à mon frère l'infamie de ma « mort. » Étrange destinée que celle de ces trois frères! Nous allons voir maintenant Radama et Ranavalo, cette Messaline contemporaine qui ne vit que dans le sang et l'orgie.

Radama n'était plus un homme quand il apprit la fuite de Rata et de Razatatane, c'était un tigre affamé; il lui fallait des victimes, il les trouva facilement et se vengea sur tous les amis de ses frères qui furent immédiatement décapités. La débauche et le cynisme le plus dégoûtant vinrent ajouter leur hideux spectacle à celui d'une stoïque cruauté. Ranavalo partageait le débordement de cette vie et faisait aussi tomber une tête pour le plaisir de la voir tomber!

Quelques contrées cependant se révoltèrent de tant de crimes; elles tentèrent de secouer le joug qui les accablait, mais Radama se mit de nouveau en campagne, ravagea le pays, y promena l'incendie, rasa les maisons épargnées par le feu et extermina les malheureux qui osèrent seulement se plaindre. Au retour de cette expédition barbare le conquérant fit étrangler sa nourrice et son frère de lait qui, pendant son absence, avaient blâmé devant ses femmes les exactions auxquelles il se livrait chaque jour. Cependant le terme des crimes de ce monstre approchait, car Ranavalo exerçait sur lui un empire absolu; les excès de tous genres avaient altéré ses forces physiques et morales, et il n'avait plus, en 1826, rien de ce courage qui l'avait guidé pendant ses conquêtes, mais il conservait ses vices.

Ranavalo qui voyait faiblir la puissance de son maître, dont elle s'était déjà investie tacitement, se concilia par quelque faux semblant de retour l'esprit du petit nombre de chefs qui osaient se plaindre, et dont la conduite politique paraissait douteuse et chancelante. L'astucieuse concubine sut capter aussi en peu de temps la confiance de quelques sujets, pauvres esclaves qui entrevoyaient un avenir dans des concessions de circonstance qui, plus tard, devaient former la péroraison du drame sanglant dont Radama n'avait tracé que l'exorde.

A trente-deux ans, comme Alexandre, le conquérant madécasse courbait la tête sous le poids des victoires et de l'orgie; le poison devait faire le reste!... Un matin, il n'était plus au palais... on l'inhumait silencieusement sous un peu de sable, tandis que Ranavalo, sur un pouvoir extorqué, se mettait à la tête des troupes et partait pour aller raffermir un empire que sa victime avait ébranlé. L'ordre fut bientôt rétabli!... Les hommes manquèrent pour le troubler : la mort avait fait le silence! De retour à Emyrne, Ranavalo fit *tuer* toutes les femmes qui avaient occupé une place dans le sérail de Radama; la mère et les deux sœurs de ce misérable prince, dont l'une était mariée à Ramanotipa, général en chef de ses armées, avaient échappé par oubli sans doute à sa fureur barbare; Ranavalo se le rappela et leur fit trancher la tête sous ses yeux, afin de répandre la dernière goutte du sang de celui qui, mourant aussi de sa main, lui avait légué, sans le savoir, sa couronne et sa tyrannie. Toutes les créatures du monarque défunt eurent le même sort, et Ramanotipa fut assassiné peu de temps après sur les bords de la baie de Saint-Augustin, où il croyait être en sûreté.

L'ambition de Ranavalo va être satisfaite; elle se fait proclamer reine absolue, sous le nom de *Ranavalo Manjaka Tanamarivou*, c'est-à-dire, reine de la ville aux mille maisons.

C'est ainsi que trône, de nos jours, dans une île de plus de neuf cents lieues de circonférence, cette femme extraordinaire dont la tête a été jetée par la nature dans le moule de celle d'Elisabeth d'Angleterre, et le cœur façonné sur les empreintes de celui de Messaline. Pour notre compte, nous lui devons le massacre de nos frères à la côte de l'Est, l'abolition de notre commerce dans les ports de cette côte, la famine de l'île de la Réunion et la ruine de nos établissements de Mahéla, d'Antongit et de Sainte-Marie.

C'est maintenant à notre République annoncée qu'il faut en venir.

Sur le bord de la rivière d'Hyongh-Labé, comme nous l'avons dit, habite un petit peuple madécasse qui vit en république dans toute l'acception du mot; trop faible pour résister à la Reine qui vient de nous effrayer par ses crimes, il fut méprisé et conserva son indépendance et ses mœurs primitives; le mépris des conquérants, il paraît, n'est pas toujours à dédaigner.

Là, à Faranganne, sont des hommes vivant en famille, qui trouvent l'emploi du sol partout, comme à l'époque de la dispersion de la race de Noé; mais, par une intelligence mûrie par les siècles, le partage du produit est différent. Chaque matin la République connaît son devoir; tout est à l'œuvre, tout travaille pour la grande famille, et la grande famille vit d'elle-même, par sa collaboration au bonheur de tous. Au lever du soleil, les chasseurs se dirigent vers les forêts voisines où le gibier abonde; les pêcheurs prennent la mer, d'autres les fleuves; les *laçeurs* de bœufs sauvages se dispersent dans les plaines; les cultivateurs ensemencent les champs de riz ou en font la récolte; d'autres font une abondante moisson de fruits, et tout s'anime, tout vit sous cette république qui n'a pour guide que la pensée de Dieu.

Le soir tout le village est sur la grève, c'est-à-dire, les vieillards, les femmes et les enfants, car la virilité travaille, la force est à l'œuvre; puis les chasseurs arrivent d'un côté, les pêcheurs de l'autre, les *laçeurs*, les moissonneurs, les porteurs de fruits; tous sont là pour donner à chacun le nécessaire de la vie; c'est l'échange, le partage, le communisme, si nous osons le dire, de la société naissante. Tout, en effet, est partagé selon l'importance des familles et leurs besoins, sans que l'argent qui souille tout y vienne répandre sa délétère influence.

On a vu le tableau de la royauté et du despotisme dans toute sa laideur : nous mettons en regard celui de la République; il est utile de bien le comprendre surtout au moment où la France et l'Angleterre sollicitent de la reine des Hovas d'immenses concessions de terrains au cap d'Ambre, pour fonder de compte à demi la colonie de Diégo-Souarès

PLUCHONNEAU aîné.

Le Château-Rouge a ouvert ses portes au public par une fête des plus brillantes et des mieux ordonnées; l'éclairage était vraiment à giorno, les illuminations tricolores faisaient le meilleur effet; l'orchestre de Marx a exécuté avec toute la verve et tout l'entrain que lui communique son habile chef, des valses, polkas et redowa délicieuses; le feu d'artifice, composée par Aubin, a rappelé ceux des beaux jours de Tivoli, la pluie de feu surtout était d'un effet magique. A jeudi prochain le deuxième grand festival.

— M. Bellini, ancien professeur au lycée de Crémone, connu dans toute l'Italie comme l'un de ses improvisateurs les plus habiles et les plus féconds, donnera, aujourd'hui dimanche, une séance, passage Jouffroi, nº 16, au Salon des sciences, des lettres et des arts.—Prix du billet : 1 franc.

— Ce soir la *Gaîté* offre pour la première fois, dans la même soirée, ses deux drames à succès. Les *Orphelins du pont Notre-Dame* et *Marceau*. Cette heureuse composition de spectacle ne peut manquer d'attirer la foule.

— Aujourd'hui dimanche, au théâtre Choiseul, *Arlequin et Colombine*, *les Fils du Rempailleur*, *Fantasmagorie*, et *Un Bureau d'omnibus* Très incessamment première représentation de *Jérôme Paturot*.

bourlans et Baronnet, qui se sont interposés entre les assassins et votre poitrine menacée ; qu'ils reçoivent ici nos remerciements, et qu'un jour on puisse dire comme nous le proclamons d'une seule voix : Ils ont bien mérité de la patrie.

Oui, que justice soit faite des gardes nationaux *honnêtes* et *modérés*, auteurs de l'attentat.

Recevez, citoyens, la nouvelle assurance de l'inaltérable attachement des démocrates de Châteauroux, qui regardent le jour de votre présence au milieu d'eux, le 29 avril, comme le plus beau jour de leur vie.

(*Suivent les signatures.*)

Nous appelons l'attention de tous les hommes de cœur sur la situation dans laquelle se trouvent les familles des détenus politiques.

Oublierons-nous qu'elles souffrent ?

Oublierons-nous la cruelle déception qu'elles viennent d'éprouver par le rejet de l'amnistie ?

Ne leur apporterons-nous aucune consolation ?

Que l'obole du pauvre et celle du riche se donnent rendez-vous dans les réduits où la misère a relégué tant d'infortunes !

Qu'en face d'aussi grandes souffrances chacun songe à ceux qui les endurent, et s'empresse de s'imposer un sacrifice qui puisse leur procurer un instant de calme, et leur faire attendre plus patiemment des temps meilleurs !

La commission, nommée par les détenus eux-mêmes, est chargée de centraliser par toute la France les dons et offrandes, et d'en opérer équitablement la répartition.

Ses statuts ont été publiés, il y a peu de jours, par les organes de la presse démocratique et sociale.

Elle invite les comités qui se seraient déjà formés, dans le même but, dans les départements, à se mettre immédiatement en rapport avec elle.

Les familles des détenus politiques sont invitées à se faire inscrire le plus tôt possible, afin de faciliter le travail de la commission. (*Communiqué.*)

Nous rappelons à nos lecteurs que la commission des secours fraternels destinés aux familles des détenus politiques a établi son siége rue de l'Homme-Armé, n° 2. Les bureaux sont ouverts de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Nous avons plusieurs fois démenti le bruit répandu par plusieurs journaux réactionnaires que le gouvernement romain faisait vendre à vil prix les objets d'art des musées et bibliothèques de Rome. Un journal de chantage dramatique et un journal de chantage électoral se font encore les échos de toutes les absurdités publiées à ce sujet. La plus comique est celle qui fait vendre au prix de 25,000 fr. le tableau de la *Transfiguration*, dont la valeur s'élève à plus d'un million.

Si ceux qui colportent ces bruits avaient un peu réfléchi avant de les inventer, ils se seraient aperçus qu'au-dessus du pouvoir exécutif il y a à Rome une assemblée dont les décrets sont nécessaires pour l'aliénation de ces chefs-d'œuvre, qu'elle n'en a rendu aucune à cet égard ; qu'enfin à la tête de cette assemblée se trouve un Bonaparte comme président ; que c'est faire un triste compliment au président de notre République que de montrer son parent comme l'un des spoliateurs des musées de Rome. Mais la haine des ennemis de la République ne réfléchit pas.

Quant à lord Brougham, ce rénégat au cerveau fêlé, cet avocat d'une reine déshonorée qu'il voulait faire asseoir sur le trône d'Angleterre, que pourrions-nous dire, si ce n'est que depuis longtemps on ne considère plus ses paroles que comme un pur radotage.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 1er *mai.* — Aujourd'hui le bruit s'est répandu dans Turin que Radetzki avait invité le gouvernement sarde à envoyer de nouveau ses plénipotentiaires à Milan pour reprendre les conférences. En admettant ce fait comme vrai, nous demandons s'il est une conséquence de la fermeté de nos ministres ou de la concentration des troupes françaises sur les frontières de la Savoie ; ou si enfin (ce qui est encore plus plausible) l'Autriche ne sent pas le plus extrême besoin de conclure la paix en Italie, pour réunir toutes ses forces contre la Hongrie.

L'avocat Giuseppe Santi, vice-auditeur à la commission des conseils de guerre, a instruit avec beaucoup de soin et une rare habileté le procès contre le général Ramorino. Aussi le ministère l'a décoré de la croix de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare.

Nous avons la certitude que l'abbé Gioberti a été invité à prendre la présidence du conseil, en remplacement de M. de Launay.

Nous regretterions ce changement qui, au lieu d'un ennemi déclaré et connu, mettrait au pouvoir un homme certainement funeste à notre cause, mais dont le passé est si beau, qu'il nous répugnerait de le combattre, avec cette énergie qu'exigerait l'intérêt du pays.

(*Democrazia italiana.*)

— On donne comme positive la nomination du marquis d'Azeglio, en remplacement de M. de Launay, qui aurait déposé son portefeuille. (*L'Opinione.*)

— La proclamation du général Oudinot est attentatoire aux droits du peuple romain, et offensante pour la dignité de ce peuple. Elle a excité à Civita-Vecchia un tel mécontentement que le général français a jugé prudent de la retirer de la circulation.

Le président de la province a protesté en termes nobles et dignes contre l'invasion. L'Assemblée romaine et les triumvirs ont protesté également.

Mais à quoi servent les protestations quand elles ne sont pas appuyées par la force ? Le droit tout seul est foulé aux pieds, et ne suffit pas à défendre les petits états contre la force des grands.

Nous avons déjà annoncé qu'Alexandrie avait réélu son conseil municipal. Ce fait est d'autant plus remarquable qu'il a eu lieu malgré la présence et la pression des Autrichiens. Cette ville a donné par là une preuve nouvelle des sentiments dont elle a toujours été animée. Le conseil, condamné par la politique anti-nationale du ministère Delaunay, a reçu de nouveaux pouvoirs et une nouvelle consécration populaire. Ce fait n'a pas besoin de commentaires. Dans toute ville, dans toute commune, le même fait s'est renouvelé, et si haut que le ministère proclame qu'il dédaigne les *déclamations des factieux*, la nation lui répond dans le langage des faits et du droit : Ce n'est pas nous qui sommes des factieux.

Parme, 25 *avril.* — Par suite de la dissolution de la garde nationale et du licenciement du bataillon de la *Speranza*, le comte Wimpfen, commandant militaire, a donné l'ordre de rendre dans les trois jours tous les effets, tant de vêtement que d'équipement. Les contrevenants sont menacés de toutes les rigueurs des lois militaires.

— Des correspondances particulières de Parme nous annoncent que dans la nuit du 23 au 24 beaucoup de troupes étaient parties de Parme et qu'on y attendait 14,000 hommes. (*La Concordia.*)

Lombardie. — VÉRONE. — Des lettres de Vérone parlent des préparatifs qui se font pour recevoir la famille impériale.

Vénétie. — VENISE, 24 *avril.* — Le comité de surveillance publique a rendu une ordonnance pour empêcher le transport clandestin des lettres. D'après cette ordonnance toutes lettres adressées en terre ferme, par tout autre moyen que celui de la poste, devront être revêtues du cachet du comité de surveillance.

Toute infraction à cette disposition sera punie d'une amende de trois livres ou de trois jours de prison.

Les lettres provenant de la terre ferme seront remises au comité de surveillance, qui les transmettra à l'administration des postes pour en faire la distribution.

Toute infraction à cette disposition sera également punie d'une amende de trois livres ou de trois jours de prison.

Toscane. — FLORENCE, 28 *avril.* — « Le bruit court » que des projets de résistance et d'insurrection formés » par le parti républicain vont bientôt éclater à Florence » et dans toute la Toscane. »

C'est en ces termes que *Il Nazionale* rapporte un passage d'un journal toscan, et il se demande si c'est une plaisanterie ou une provocation.

LIVOURNE, 28 *avril.* — Nous lisons dans le *Corriere livornese* : « Nous demandons compte au soi-disant gouvernement et au Peuple de Florence de l'incarcération arbitraire de Guerrazzi, de Petracchi et de tant d'autres. Si les autres villes de la Toscane ne se joignent pas à nous, ce sera de l'ingratitude et une grande lâcheté. Guerrazzi, qui a tant travaillé, tant souffert pour le Peuple, mérite bien que des voix s'élèvent pour lui rendre moins amères les horreurs du cachot.

Le commandant du vapeur *la Mouette* arrivé ce matin de Gênes avec un corps lombard de 350 hommes a été appelé à l'ordre par une corvette française et il lui a été interdit de débarquer à Livourne.

La France empêche que les Lombards ne débarquent sur notre territoire et leur permet de débarquer sur le territoire romain. Comment expliquer cette conduite ?

Hier est entré dans notre port le paquebot sarde à vapeur *Arno* armé de deux canons et avec quarante hommes d'équipage. Il arrive de Gênes.

République romaine. — ROME, 26 *avril*, 5 *heures.* — Rome est dans la joie, tout le monde se prépare à défendre la République romaine. Le menu peuple commence à pousser des cris de mort contre les Français et y joint celui de : Vive la République romaine ! Ajoutez à cela que le bruit se répand partout que les Français nous apportent le choléra. La salle de l'assemblée contenait une telle foule qu'il y avait de quoi frémir. Un cri unanime d'approbation a retenti lorsque l'assemblée a rendu son décret. Toute la population s'occupe à faire des cartouches. Un décret du triumvirat ordonne que tous les chevaux soient mis à la disposition du gouvernement. Enfin, tout se prépare pour une énergique résistance. On pense pourtant que les républicains français n'oseront pas se porter aux dernières extrémités, ou bombarder et mitrailler la Rome républicaine. Les boulangers font d'immenses provisions pour faire face à tous les besoins.

Les barricades sont déjà dressées hors de la porte de Civita-Vecchia, et dans ce moment on mine le Ponte-Molle, hors de la porte du Peuple par crainte que les Français ne se dirigent de ce côté. Tout le monde se promet de résister, tout le monde est sous les armes ; le cours est rempli d'une foule immense. Ciceruacchio affirme que tous les Transteverins sont prêts à repousser les Français. Demain nous saurons le résultat. Il est probable qu'aucun courrier ne partira. Mais n'ayez aucune crainte pour nous ; nous serons vainqueurs. Jusqu'à présent, six heures, rien de nouveau. Ce soir Garibaldi arrivera de Terracine.

Les Français ont fait prisonnier le bataillon Melara qui marchait à leur rencontre, ainsi que toute la garnison de Civita-Vecchia. Les mille Lombards commandés par Arduin à Rome sont restés à Civita-Vecchia retenus par les Français qui ont mis obstacle à leur débarquement.

Tout ce que je vous annonce est officiel, les mesures les plus sévères ont été prises contre toute réaction ; mais il n'y aura pas la moindre tentative.

Adresse de la ville de Rome aux troupes françaises composant l'expédition :

« *Liberté, Egalité, Fraternité.*

« Citoyens,

« Vous avez été indigement trompés. On vous a dit que votre présence sur le territoire de la République romaine était nécessaire pour y rétablir l'ordre. L'ordre le plus parfait règne parmi nous. Dans ce but donc votre présence est inutile. Nous nous deshonorerions en face de l'Europe, et vous même vous nous accuseriez de lâcheté si nous ne défendions pas notre territoire.

» Oui, nous aimons la France, et cependant nous ferions taire nos sympathies et nous battrions à outrance si vous nous y forciez, pour défendre nos droits et un gouvernement, qui est comme le votre le résultat du suffrage universel.

» Mais vous Français, viendrez-vous avec le drapeau de la République combattre notre drapeau, qui est le vôtre ? Viendrez-vous violer l'article cinquième de la Constitution que vous vous êtes donnée ? Républicains, viendrez-vous mitrailler vos frères les Républicains ? Nous ne pouvons pas y croire.

» VIVE LA RÉPUBLIQUE.

« *La Municipalité de Rome. La garde nationale.* »

25 *avril.* — L'Assemblée constituante est entrée en séance à midi. Cette séance s'est passée tout entière en communications sans importance entre l'Assemblée et le Triumvirat. Un message du pouvoir exécutif mérite seul quelque mention en ce qu'il annonce que n'ayant point reçu de nouvelles de Civita-Vecchia toute communication entre Rome et cette ville est problablement interceptée.

La légion Mamara est arrivée à Rome.

Il est probable que le courrier de demain nous apportera l'annonce de quelqu'événement important.

État napolitain. — NAPLES, 22 *avril.* — Est arrivé dans cette ville le duc d'Harcourt, ministre de France près du saint siége. Il est logé à l'hôtel-de-Rome.

SUISSE.

TESSIN. Le conseil d'état a intenté au *Republicano* un procès de presse parce que celui-ci a qualifié de servile la conduite du gouvernement à l'égard de la dernière note de Radetzki, conduite que le *Republicano* s'est permis d'attaquer dans des expressions très piquantes. Comme on le sait, le gouvernement, de suite après la réception de cette note, a publié un décret d'expulsion de tous les fugitifs italiens. L'*Amico del popolo* de Bellinzone se prononce aussi d'une manière énergique contre cet abaissement du conseil d'état du Tessin.

— Des rapports de la frontière du Rhin disent qu'une grande réunion populaire a eu lieu, le 20 avril, à Schwarzen, grand duché de Bade, réunion dans laquelle de nouvelles tendances républicaines se sont fait entendre. Le nombreux cortége de Waldshut avait déployé son drapeau aux couleurs allemandes, qui reparaissent depuis quelques jours. (*L'Helvétie.*)

HONGRIE.

La *Gazette de Breslau* dit avoir reçu la nouvelle que les Hongrois ont pris Raab et qu'ils marchaient par Altembourg sur la Leithta. Les Hongrois veulent arriver à Vienne avant les Russes. D'un autre côté ils poussent leurs détachements par le défilé de Jablunka dans la Moravie pour détruire le chemin de fer et retarder la marche des Russes.

— D'après tous les rapports du théâtre de la guerre, l'armée hongroise ne s'arrête que très peu dans les villes, les tourne même et s'avance toujours vers les principaux points de la monarchie, vers Vienne et Olmütz : les combats qu'elle livre n'inquiètent pas tant le gros de l'armée autrichienne qui se concentre dans l'île marécageuse de Schütt, que les forces qui arrivent de toutes les provinces de la monarchie et qui, par ces manœuvres des Hongrois, pourraient ne pas arriver à leur destination.

— Le secrétaire du ban Jellachich, Berlic, fait savoir au journal *Nouvelles nationales* de Prague que le ban est maintenant général en chef de l'armée méridionale, et qu'en cette qualité, il ne dépend d'aucun autre général autrichien. Son quartier général sera à Esseg. Son armée se compose en partie de deux régimens tcheks, d'un détachement de lanciers et d'un régiment de hussards. Les petits corps de Puchner, Nugent et Meyerhofer, de même que les Serbes de Stratimirowic et de Knitzanin, avec la levée en masse serbe, seront sous ses ordres. Il trouvera à Esseg six mille fusils que les généraux autrichiens avaient jusqu'à présent refusé de livrer aux Slaves méridionaux. Cette nouvelle serait une preuve de plus que le ban n'est plus disposé à agir de concert avec les Autrichiens.

— La *Gazette nationale* de Berlin dit :

« Le corps auxilliaire russe se bornera à former une armée de réserve. Il n'entrera pas immédiatement en campagne, mais il occupera en attendant un camp dans le Marchfeld et dans les environs de Presbourg. Ce qui est certain, c'est qu'il occupe déjà la ville silésienne de Teschen. »

— Nous recevons dans ce moment de Vienne la nouvelle que les Hongrois, sous Gœrgey, se sont avancés jusqu'à OEdenbourg et que leurs avant-postes ont été déjà vus à Hradisch, à la frontière de la Moravie. Le général Bem a reparu avec une armée bien organisée dans la ville de Koszyce. Les Hongrois se préparent à une lutte la plus désespérée. Depuis deux semaines on lève les recrues dans toute la Hongrie, et Debrczin et devenue une grande fabrique d'armes. (*Gazette nationale.*)

— Un journal de Vienne, le *Wanderer*, parait vouloir rassurer ses lecteurs, et il rapporte les faits suivants de Vienne, le 30 avril : « Une batterie de douze est partie ces jours-ci pour Presbourg. 6 batteries de six avec un bataillon de chasseurs sont arrivées ici de Brünn et de Prague. D'après les dernières nouvelles, Neutra est de nouveau occupé par les impériaux. Quant à Bude, cette ville se trouvait encore le 26 avril dans les mains des Autrichiens. Les Hongrois ont réinstallé à Pesth le magistrat de l'année dernière, et la garde nationale de cette ville a été réarmée. »

— D'après la *Gazette d'Augsbourg*, le corps retiré de la Valachie par le général Puchner se trouverait à Temesvar et le général Bem aurait envoyé une forte division à Karanschebesch pour empêcher les Russes d'envahir la Transylvanie sur ce point. Il aurait lui-même marché avec 30,000 hommes dans la Haute-Hongrie pour se porter de là en Gallicie, dans le royaume de Pologne et, si cela se peut, dans le grand-duché de Posen. Ce qui est plus vraisemblable, c'est que les insurgés veulent passer le défilé de Jablonka et faire une insurrection dans la Silésie autrichienne et en Galicie. Il n'est pas certain que les Russes viennent jusqu'à Vienne quoique on y ait déjà vu le 28 avril deux officiers de cette nation. Il parait plutôt qu'ils se dirigeront par Teschen dans le comitat de Trentschin et par Cracovie et Dukla dans le comitat de Sarosch. Leur but serait uniquement d'occuper les contrées soumises par les impériaux sans prendre part à la guerre active. Le corps auxiliaire russe sera subordonné au commandement du général Welden et il sera entretenu par le trésor russe.

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, le 30 avril : « Un corps d'armée russe a passé la frontière près de Cracovie. On pense qu'il sera transporté par le chemin de fer jusqu'à Presbourg. On ne parle ici que de ce fait et pourtant rien d'officiel ; le ministère garde toujours le silence. Une personne qui arrive d'OEdenbourg dit que cette ville est remplie de troupes. Il s'y trouvait un nombre très considérable de blessés jetés pêle-mêle avec ceux qui ne le sont pas. Un grand convoi des blessés est arrivé hier au soir. Les Hongrois ont passé le Danube au-delà de Comorn, et on prétend avoir vu leurs avant-postes a deux lieues de Kremsier. On dit que le commandant de Komorn Mack a été accusé de connivence avec les impériaux et pendu. Il paraît certain que les Hongrois, après avoir passé le Danube près d'Adony, se sont portés sur Stuhlweissenbourg, et qu'ils se dirigent sur le centre de l'armée impériale. (*Correspondance.*)

— Nous lisons dans la *Gazette constitutionnelle* de Vienne le 29 avril :

« La nouvelle de l'entrée des Russes sur le territoire autrichien ne s'est pas confirmée, ou plutôt elle était prématurée. Le premier corps d'armée s'avance vers la Transylvanie par la Bukowine. Le quatrième corps d'armée opère sur les frontières de la Gallicie pour faire échouer toute insurrection de la Pologne. »

— D'après la *Gazette de Breslau* du 30 avril, on voyait de Cracovie les feux du camp russe, et on y assurait que les premiers vingt mille Russes devaient traverser la ville le 1er mai pour se rendre en Autriche.

— On écrit de Vienne le 29 avril :

« Le gouvernement a découvert une conspiration qui avait pour but d'insurger toute la Gallicie. »

— La manière dont les Hongrois se comportent dans les villes qu'ils occupent dans leur marche victorieuse, étonne les Viennois de quelque parti qu'ils soient. Partout où les officiers autrichiens avaient été obligés, dans leur retraite précipitée, d'abandonner leurs effets, les Hongrois s'empressaient de les leur renvoyer, et ils laissent pleine liberté de la parole et de la presse.

— La *Gazette d'Augsbourg* contient les correspondances suivantes, qui ne laissent aucun doute sur l'entrée des troupes russes sur le territoire autrichien :

« Teschen, le 26 avril.

» Un corps russe auxiliaire vient d'entrer ici. On évalue la force armée russe qui est entrée en Silésie à 25,000 hommes. »

« Léopol, le 25 avril.

« Nous recevons à l'instant même la nouvelle que les Russes sont entrés en Transylvanie les 19, 20 et 21 avril. Ils forment six colonnes et sont sous les ordres des généraux Luders et Engelhardt. Ils se dirigent sur trois points, sur Hermanstadt, Kronstadt et Maros-Vasarhely.

» Une autre division est entrée dans la Bukowine par la ville de Suczawa. Elle a traversé la partie méridionale de cette province par Kimpolung et Dorna, et semble être destinée à fondre sur les Hongrois par Bistritz et à couvrir la Bukowine contre les insurgés qui voudraient s'y retirer. A la suite de l'entrée des Russes, le général autrichien Malkowski a abandonné les fortes positions de Wikow et de Dorna, dans lesquelles il couvrait la Bukowine contre le général Bem ; il vient de se diriger avec son corps par Kolomea, vers Nadworna et Delatyn, pour occuper les chemins qui débouchent de Szigeth et de Kerœsmezœ, dans le défilé du bassin de Pruth, et pour protéger de ce côté le cercle de Stanislawow.

ETATS GERMANIQUES.

Bourse de Francfort du 2 mai. — Autriche, 5 0[0, 74 5[8 A ; 4 0[0, 59 1[4 A ; 3 0[0, 43 5[8 A ; 2 1[2 0[0, 39 5[8 A ; banque, 1150 A ; emprunt 1834, 125 1[2 A ; id. 1839, 77 1[2 A. Hollande, intégrales 2 1[2 0[0, 49 3[4 A. Belgique, obligations 4 1[2 0[0, 83 5[8 A.

Bourse de Berlin du 1er mai. — Emprunt volontaire, 101 1[2 A ; obligations 3 1[2 0[0, 79 7[8 A ; id. de la Société de Commerce maritime, 100 1[4 P ; Russes (Rothschild), 105 1[2 A.

— Les membres des chambres dissoutes de Saxe et de Hanovre ont adressé à leurs compatriotes des proclamations dans lesquelles ils les engagent à poursuivre énergiquement la reconnaissance et la mise en vigueur de la constitution allemande. D'autre part, le gouvernement prussien se prépare à toutes les éventualités. Il va faire concentrer autour de la ville de Kreuznach, dans la Prusse rhénane et près de Koblentz, un corps d'armée de 40,000 hommes qui pourra se porter, selon le besoin, sur Cologne ou Francfort.

— La *Gazette démocratique* de Francfort du 3 mai contient la proclamation suivante :

« Au Peuple !

» Peuple allemand ! la Constitution de l'Allemagne est définitivement votée. La majorité de l'Assemblée nationele, en la votant, s'est laissée guider par des égards envers les princes plutôt que par des devoirs envers le Peuple. Malgré cela les princes se mettent en rebellion contre la Constitution que vos plénipotentiaires ont votée. Ils dispersent vos représentants, à Berlin, à Hanovre, à Dresde, ils octroient des chartes. L'empereur d'Autriche rappelle de Francfort les représentants que les provinces allemandes de sa monarchie autorisées par lui avaient envoyés pour siéger dans l'Assemblée nationale.

» Le roi de Prusse jette avec mépris à tes pieds la couronne impériale que les professeurs ont exhumée, et c'est par ce seul motif que ce sont les représentants du Peuple et non les princes qui la lui offrent.

» Voilà ta récompense pour t'être généreusement arrêté devant les trônes ! Tu as eu le temps d'y réfléchir. Il s'agit maintenant du rétablissement de l'ancien régime, de la destruction de tous les fruits de la révolution d'un côté, et de l'autre, du maintien de la souveraineté du Peuple.

» Aux armes ! Peuple allemand, pour conquérir ton droit le droit au travail, ta prospérité, la liberté de tous ! c'est là qu'est le danger : Qui veut vaincre, doit combattre ! »

PRUSSE.

BERLIN, 1er *mai.* — Hier au soir, des hommes armés et porteurs d'un drapeau rouge ont tenté de proclamer la République. Une foule de curieux se réunirent à eux. Lorsqu'ils furent parvenus à la rue de Webertrasse, deux barricades furent élevées aux extrémités de cette rue. Un officier, avec quelques hommes sans armes à feu, s'approcha de la foule pour l'engager à se retirer ; mais il dut se retirer lui-même avec ses hommes. Alors on fit avancer la troupe, et lorsqu'elle parut et qu'on eut fait trois fois le roulement, tout le rassemblement s'éloigna. Le drapeau rouge était orné du portrait de Robert Blum, et portait cette inscription : *La République, la victoire, ou la mort.* Le porte-drapeau, n'ayant pas obéi à la sommation de le livrer, a été tué à coup de baïonnettes. Les paveurs sont occupés ce matin à remettre les pavés à leur place.

(*Gazette constitutionnelle.*)

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES. — *Fonds publics, 4 mai à midi.* Les fonds ont encore haussé aujourd'hui. Les consolidés se sont ouverts à 92 3[8 et 92 1[2. Ils sont à cette heure à 92 1[2 et 92 5[8 pour compte et comptant. Les fonds étrangers ont été cotés plus haut que hier.

Deux heures. Les consolidés ont baissé jusqu'à 92 3[8 1[2 pour compte et comptant.

Trois heures. Les consolidés pour compte ont fermé à 92 1[2. Dans la chambre des lords, toute la discussion roulait sur l'éducation biblique. Dans la chambre des communes, on débattait pour accorder le mariage à des degrés de parenté défendues jusqu'à ce jour. La question a été ajournée.

IRLANDE. — La mortalité par la famine en Irlande va comme le chemin de fer, excepté que par la famine c'est un voyage entre la vie et l'éternité.

Les nouvelles de cette semaine annoncent une très grande augmentation de morts par la privation et le choléra. Le tableau horrible que présente cette malheureuse nation révolte l'humanité : il est au dessus de toute croyance. Dans les hôpitaux ils ne sont plus dix dans un lit ; ils s'en échappent, espérant que la contagion les saisira moins vite sur le grand chemin, où ils vont expirer aux yeux de la nature et de Dieu.

Enfin la morale, la biblique, la chrétienne, la dévote Angleterre achève de coloniser la malheureuse Irlande !

Encore quelques mois, il ne restera plus de la *belle émeraude des mers* qu'un désert engraissé de cadavres de neuf millions d'habitants, et, comme sous le règne de la sainte Elizabeth, on verra le vers gazon d'Erin blanchi d'ossements humains, après avoir été rongés par les oiseaux de proie, qui, par milliers, se donnaient rendez-vous à ce banquet horrible.

L'autre jour, dans le comté de Galway, une pauvre femme fut jetée, elle et ses enfans, hors de sa misérable cabane, parce qu'elle ne pouvait payer son loyer et ses impôts Entendez-vous les cris de ses pauvres enfans qui tremblent de froid et lui demandent en vain du pain. La pauvre mère, au désespoir, les couvre de ses propres haillons, de tout son corps, et pour calmer leur faim cruelle, elle leur donne de l'herbe. Et cet autre attaché à son sein, qui presse une mamelle desséchée, elle lui donne de l'herbe aussi. Il la rejette.

Et n'en déplaise aux malthusiens, c'est au nom de la Providence que l'Irlande catholique, l'Irlande surnommée l'île des Saints, l'Irlande si religieuse si chaste dans ses mœurs, oui, c'est au nom de la Providence qu'elle rend son dernier soupir, qu'elle expire sans se plaindre, et c'est au nom de Dieu qu'on l'assomme. Demander miséricorde et justice pour les Irlandais est aussi infructueux, aussi vain que les vagues du vaste Atlantique se brisant contre les noirs rochers de la vieille Irlande. On l'a dit, malheur aux vaincus, et la généreuse Albion est trop modérée pour donner un démenti à ce proverbe.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 5 *mai.* — La discussion des propositions relatives aux sucres a continué hier à la chambre des représentants. M. Osy a lu un discours en faveur du *statu quo* ; M. Mercier a défendu sa proposition ; enfin M. Sinave a présenté et développé un amendement qui fixe le droit d'accises à 50 fr. par 1,000 kilos sur le sucre de canne et le sucre brut. Cet amendement a été appuyé par cinq membres.

— Le ministère vient de faire publier par son journal la lettre-circulaire de M. le ministre de la guerre, objet des critiques de M. Osy, dans sa séance du 1er. Voici le passage qui nous paraît de nature à éveiller la susceptibilité :

« Vous voudrez bien leur faire comprendre (aux officiers) qu'ils doivent s'abstenir, en toutes circonstances, dans leurs relations avec les habitants, de nuire aux intérêts de l'armée en se livrant à des critiques souvent irréfléchies sur l'une ou l'autre partie de son organisation ; qu'ils doivent, au contraire, chercher à les éclairer en leur expliquant nos travaux, les études auxquelles chacun de nous est obligé de se livrer sans cesse pour se tenir à la hauteur de sa position et des progrès de la science. Vous les engagerez en même temps à être pleins de modération et de procédés honnêtes dans leurs relations avec leurs concitoyens, afin de ne blesser aucune susceptibilité et d'enlever tout prétexte aux plaintes contre les envahissements prétendus de l'esprit militaire. »

— On lit dans le *Journal du Commerce d'Anvers* :

« On nous assure que le commerce et les raffineurs d'Anvers ont adressé hier à la chambre des représentants une protestation formelle contre le projet du gouvernement.

HOLLANDE.

LA HAYE, 2 *mai.* — Le *Staats-Courant* publie un arrêté royal qui dispense du péage du pont au passage à Arnhem toutes les embarcations à voiles naviguant sur le Rhin, et fixe à 2 fr. 18 c. le droit à acquitter par les bateaux à vapeur et les trains de bois qui n'exigent pas une ouverture du pont de plus de 30 ares néerlandais.

— Dans sa séance de ce jour, la seconde Chambre des Etats Généraux a adopté, par 51 voix contre 8, avec quelques amendements auxquels le gouvernement s'était rallié, le projet de loi tendant à rendre inaliénables les pensions et traitements militaires.

ESPAGNE.

MADRID, 29 *avril.* — Si l'on en croit les personnes qui sont dans la confidence des ministres, le gouvernement n'a point de détails officiels sur les causes qui ont porté Cabrera et ses principaux amis à abandonner la Catalogne et à se réfugier sur le territoire français. On nous assure cependant qu'une lettre du général Coucha attribue la retraite de Cabrera à l'impossibilité, pour ce chef montemoliniste, de se soutenir contre la poursuite dirigée contre lui et les siens, et aussi à la certitude de ne pouvoir plus relever son parti. D'autres assurent que le dernier combat de *San Lorenzo* a ruiné entièrement les affaires des insurgés, et que leur chef principal a été obligé de passer la frontière, qui tant de fois lui a servi de refuge, et qui n'a servi cette fois qu'à lui ouvrir les portes du fort *Lamalgue.*

Le gouvernement n'a reçu aucune nouvelle relative à la

mort ou à l'exécution des Tristanys, dont quelques feuilles ont parlé.

— Dans la discussion qui a lieu en ce moment au sein du congrès espagnol, du projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à faire un concordat avec le Saint-Siége, M. Madoz, député progressite, et l'un des statisticiens les plus savants de l'Espagne, est entré dans de curieux détails sur la circonscription actuelle de quelques-uns des diocèses de la péninsule. Ainsi l'archevêché de Tolède comprend 4,852 lieues carrées, 2,425 paroisses et 2,580,158 habitants; l'archevêche de Santiago en Galice, 2,904 lieues carrées, 4,615 paroisses et 1,840,157 habitants; l'archevêché de Valence, 727 lieues carrées, 487 paroisses, 700,350 habitants; l'archevêché de Grenade, 646 lieues carrées, 278 paroisses, 347,247 habitants.

Les mêmes disproportions se font remarquer dans la circonscription des évêchés; ceux de Calahorra et de Pampelune ont : le premier 844 paroisses et le second 714, tandis que l'évêché de Tudela n'en compte que 16, celui de Monreal, celui de Ceuta un seulement.

Certes, rien ne prouve mieux que ces disparates la nécessité d'une nouvelle organisation ecclésiastique de l'Espagne.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN GREVY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 5 mai.

La séance est ouverte à une heure et un quart.

Le procès-verbal est adopté, après une observation sans importance du citoyen Subervie.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

LE CIT. CHAVOIX présente le rapport de la pétition du bataillon dit des *Lyonnais*, dont les membres réclament des emplois civils qui leur ont été promis.

Le comité de l'intérieur conclut au renvoi de la pétition au ministre compétent.

Le renvoi est prononcé.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition tendant à accorder un représentant aux établissements français de l'Inde (côte du Coromandel).

LE CIT. PRÉSIDENT. Aux termes du règlement, la proposition ne devrait pas être discutée, parce qu'elle a été rejetée il y a moins de trois mois. Cependant, je donne la parole au citoyen Lacour.

LE CIT. LACOUR monte à la tribune ; mais, interrompu par la demande de la question préalable, il renonce à la parole. La question préalable est adoptée.

LE CIT. SAUVAIRE-BARTHÉLEMY dépose un rapport sur un projet relatif à l'établissement d'un service postale entre la France et l'Espagne.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les pensions civiles accordées depuis le 1er janvier 1848 à d'anciens préfets, en dehors des conditions d'âge et de services fixées par la loi.

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS soutient qu'il n'est pas juste de réviser des pensions accordées par l'Etat. La question d'âge n'est rien pour les infirmités. Les militaires jeunes encore perdent un bras ou une jambe... (Oh!)

Un voix à gauche. — Mais les préfets ne perdent ni bras ni jambe dans l'exercice de leurs fonctions. (Rires.)

LE CIT. BARAGUAY D'HILLIERS Il y a des positions analogues, et je dis qu'un préfet peut avoir des infirmités qui l'obligent à se retirer, et il est évident que l'Etat doit à ceux qui se trouvent dans cette position une retraite, une rémunération de leurs services.

LE CIT. BRARD. Je suis d'accord avec le rapporteur de la proposition sur cette pensée que la loi est une, et, comme l'a dit aussi M. Baraguay d'Hilliers, on a raison de dire que les services rendus doivent être rémunérés; mais aussi la loi ne doit pas être violée.

Aussi, c'est au nom de la morale que je viens vous prier de terminer votre mission en frappant énergiquement les vices et les abus partout où ils se produisent. Plus les fonctionnaires sont élevés et plus la répression doit être exemplaire; si je vous prie d'être sévères, c'est que je trouve que votre commission a manqué d'énergie dans son appréciation des faits. (Très bien!)

LE CIT. MARCEL BARTHE, rapporteur, défend les conclusions de la commission. La commission n'a proposé qu'une révision, et non pas une annulation, pour ne pas entraîner l'Assemblée dans des injustices ou des illégalités qu'un examen approfondi fera éviter.

LE CIT. GUICHARD, au nom de la minorité de la commission, parle en faveur de l'annulation des pensions accordées à certains préfets. Aucune des formalités voulues par la loi n'a été accomplie; aucun certificat ne constate l'impossibilité de service. Le rapport du ministre énonce des faits dont les certificats ne disent pas un mot. Et dans la plupart des circonstances signalées, le ministre s'est plutôt conduit en avocat des postulants qu'en gardien du trésor.

A plusieurs des postulants, M. le ministre a indiqué la manière dont leur certificat devait être conçu. (Très bien!)

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS. C'est fort naturel.

LE CIT. GUICHARD. C'est fort naturel. Je ne pense pas pour ma part que le trésor doive être attaqué sur les conseifs du ministre et conformément à ses avertissemeets. (Très bien!) Vou savez quelle sévérité on apporte à la concession des pensions militaires!

Les veuves de ces malheureux soldats couverts de blessures ont toutes les peines du monde à obtenir des secours de l'Etat! Et vous, vous accordez 6,000 fr. à un préfet qui ne justifie de rien, vous accordez la pension d'un ehef de division... Vous accordez cela à un préfet, parce que, dit un certificat, il a été incommodé par l'air trop vif de son chef lieu de département. (Rires. — Murmures.) Et c'est là ce que vous appelez l'observation des lois. (Très bien!)

Comment, en présence de tels faits, en présence de la difficulté avec laquelle les veuves de ses compagnons d'armes obtiennent un soulagement, le citoyen Baraguay-d'Hilliers peut-il se montrer si facile pour les pensions des préfets... pensions qui s'accordent aux dépens du Peuple, qui n'a pas de pain! Remarquez donc que ces pensions de 6,000 et 3,000 fr., qui vous paraissent si légères, représentent en moyenne l'impôt annuel d'une commune! (Sensation.)

LE CIT. BARAGUAY D'HILLIERS. On est injuste envers les préfets. (Oh! assez!) Pourquoi ne pas respecter les décisions du conseil d'Etat?

Voix nombreuses. — Non, quand elles sont injustes! (Bruit.)

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS. Est-ce que vous ne respectez pas les jugements des tribunaux? (Explosion de murmures.)

De toutes parts. — Assez! assez!

Voici le projet de la commission :

« Art. 1er. Les pensions concédées à d'anciens préfets depuis le 1er janvier 1848, en dehors des conditions d'âge et de durée de services fixées par la loi, seront révisées dans le délai de trois mois, à partir de la promulgation du décret.

» Art. 2. A cet effet, les personnes qui ont obtenu ces pensions, soumettront de nouveau les infirmités dont elles sont atteintes, à trois médecins désignés par le citoyen ministre de l'intérieur, et qui, avant de procéder à leurs opérations, prêteront serment, devant le juge de paix du lieu, de remplir avec fidélité et impartialité la mission qui leur aura été confiée.

» Art. 3. Le conseil d'État avant de donner son avis, pourra, s'il ne se trouve point suffisamment éclairé, faire procéder à un nouvel examen médical par trois médecins désignés par lui, et qui procéderont dans les formes ci-dessus indiquées.

» Art. 4. Les pensions désignées à l'art. 1er ne pourront être confirmées, que s'il résulte des procès-verbaux dressés par les médecins, et des autres pièces produites, que l'ancien fonctionnaire se trouvait dans l'impossibilité de continuer ses fonctions à raison d'infirmités qu'il aurait contractées ou de blessures qu'il aurait reçues en les exerçant.

» Art. 5. A l'expiration du délai de trois mois fixé à l'article 1er, les arrérages desdites pensions cesseront d'être payés aux titulaires dont le titre n'aurait point été confirmé.

» Art. 6. A l'avenir, aucune pension civile ne pourra être accordée en vertu des décrets des 22 août 1790, 15 germinal an XI et 13 septembre 1806, qu'autant que les infirmités sur lesquelles on se fonde pour les obtenir auront été constatées dans les formes prescrites par les articles ci-dessus, et que les demandeurs auront justifié par leur état de fortune que les secours de l'Etat leur sont nécessaires. »

LE CIT. BRARD a présenté des amendements aux articles 1, 2, 3, 4, et 5 du projet de la commission.

L'amendement à l'article 1er, qui donne lieu à un scrutin, est rejeté.

LE CIT. PRÉSIDENT. Il résulte de ce rejet que les autres articles sont également rejetés.

LE CIT. BRARD maintient son dernier article.

LE CIT. GRANDIN propose un amendement, qui, combattu par le citoyen Barthe et soutenu par le citoyen Brard, est également rejeté.

LE CIT. MARCHAL propose un amendement ainsi conçu :

« Seront révisées incessamment les pensions sur l'Etat qui ont été accordées, depuis la révolution de février 1848, à d'anciens fonctionnaires publics de l'ordre civil et de l'ordre judiciaire qui ne satisfaisaient pas aux conditions de l'âge et du temps de service.

» Le paiement des pensions à réviser sera suspendu jusqu'à ce que la révision ait été faite, et qu'il en ait été rendu compte à l'Assemblée nationale. »

LE CIT. GOUDCHAUX combat l'amendement.

L'Assemblée consultée adopte cet amendement.

LE CIT. L. FAUCHER. Je combats l'art. 1er, parce qu'il y a là le danger de diminuer la confiance que les justiciables ont dans les fonctionnaires. (Violens murmures.) Je suis convaincu que la révision n'apportera aucune modification à ces pensions... (Allons donc! assez!)

L'art. 1er est mis aux voix et adopté à une grande majorité.

Le citoyen Taschereau se lève seul contre. (Rire général.)

Les articles 2, 3, 4, 5 et 6 sont adoptés ensuite sans discussion.

Le dernier article de l'amendement du citoyen Brard devient un article additionnel et prend le chiffre 7. Il est ainsi conçu :

« Le nom, le titre, l'âge et la demeure du fonctionnaire retraité, les motifs et le chiffre de sa pension, seront insérés au *Moniteur*, avec l'indication du numéro du *Bulletin des Lois* qui contiendra l'arrêté de liquidation. »—Adopté.

L'ensemble du projet est adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT. J'ai reçu du citoyen président du conseil un extrait du jugement rendu par la haute cour de Bourges et par lequel se trouvent frappés des représentans du Peuple.

Aux termes de l'art. 84 de la loi électorale, tout représentant frappé par la justice pendant la durée de son mandat sera déchu de sa qualité. Aux termes de cet article, les pièces seront soumises à l'examen d'une commission qui sera nommée lundi dans les bureaux.

Plusieurs rapports sont déposés.

LE CIT. PRÉSIDENT. J'annonce à l'Assemblée que le citoyen ministre de la justice m'a fait passer les noms de trois représentans frappés de condamnations judiciaires par la haute cour de justice.

Une commission sera nommée dans les bureaux, pour examiner s'il y a lieu d'appliquer à ces trois représentans l'art. 80 de la Constitution, portant que les condamnations judiciaires qui emportent l'incapacité d'être élu emportent également l'exclusion des représentans qui en seraient frappés.

Il est également annoncé par le citoyen président que le scrutin qui a eu lieu ce matin dans les bureaux n'a pas réuni un nombre suffisant de votans

Les membres qui ont obtenu le plus de voix pour les fonctions de vice-président sont MM. Lamoricière, Corbon, Grévy, Billault, Goudchaux et Bedeau.

Pour les fonctions de secrétaire, MM. Peupin et Perrée.

L'ordre du jour appelle le suite de la discussion du budget du ministère de la guerre.

A la dernière séance, l'Assemblée avait commencé à voter les articles du chapitre 4 (états-majors).

La commission propose une réduction de 25,900 fr. sur les trois généraux de division commandant à Alger, à Oran et à Constantine.

LE CIT. PETITET, commissaire du Gouvernement, combat cette réduction, qui est mise aux voix et rejetée.

La commission propose une réduction de 62,800 fr. sur les généraux de brigade commandant des subdivisions.

Cette réduction, combattue par M. Petitet, commissaire du Gouvernement, est mise aux voix et adoptée.

La commission propose une réduction de 5,700 fr. sur le traitement du général de brigade commandant la subdivision de la Seine et la place de Paris.

Cette réduction, combattue par M. Petitet, est adopté.

La commission avait proposé de supprimer le général de brigade commandant la place de Vincennes.

LE CIT. PETITET, commissaire du gouvernement. Il y a dix brigades dans l'armée de Paris, il faut donc dix généraux : c'est un de ces généraux qui commande Vincennes. il n'y a donc pas là de charges extraordinaires pour le Trésor.

LE CIT. RAPPORTEUR. La commission reconnaît qu'en effet cette explication est fondée et renonce à la réduction,

La commission a proposé de supprimer les frais de représentation des neuf généraux de brigade employés en Afrique.

LE CIT. BEDEAU combat cette réduction par les mêmes motifs qu'il a déjà fait valoir pour les généraux de division.

LE CIT. GUÉRIN, rapporteur, soutient que les généraux de brigade n'ont besoin d'aucune représentation.

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS. Les généraux, en Algérie, sont tous les jours dans la nécessité de recevoir, soit leurs subordonnés, soit les indigènes; voulez-vous qu'on les appelle des pingres? (On rit.)

La réduction est mise aux voix et rejetée.

Une discussion sans intérêt s'engage sur la question de savoir si on continuera ou non à voter par articles ou bien de voter seulement par chapitres.

Une réduction de 20,650 fr., proposée sur les allocations spéciales aux inspecteurs généraux, combattue par le citoyen ministre de la guerre, est adoptée après une première épreuve douteuse.

La commission propose de réduire l'allocation de 40 fr. par mois accordée aux capitaines, en cas de rassemblement, à 30 francs.

Cette réduction combattue par les citoyens Lamoricière et Rancé, est soutenue par le citoyen Bureau de Puzy.

LE CIT. GUÉRIN, rapporteur, déclare que la commission renonce à la réduction en ce qui concerne les capitaines.

Une réduction de 244,306 fr., proposée par la commission sur les dépenses de l'intendanee militaire, et combattue par le commissaire du gouvernement, est adoptée.

Diverses autres réductions proposées par la commission sont adoptées.

L'Assemblée n'étant plus en nombre, la séance est levée. Il est six heures.

NOUVELLES DIVERSES.

Bien qu'aucun programme officiel n'ait annoncé au peuple les fêtes et réjouissances du 4 mai, 500,000 personnes se sont rendues hier au soir aux Tuileries, place de la Concorde, et dans les Champs-Elysées, pour jouir de l'illumination, qui était réellement babylonienne, et au feu d'artifice dont le bouquet a été touffu et splendide.

On a dansé dans les grands bals sous ees tentes dans les Champs-Elysées jusqu'à cinq heures et demie du matin. Les cafés-concerts ont eu des amateurs toute la nuit, et les trois ou quatre mille petits forains qui se sont établis dans les Champs-Elysées ne se sont point couchés.

Aucun accident grave n'est heureusement arrivé.

Deux pyramides d'illumination sur le pont de la Concorde se sont enflammées et sont tombées à la rivière.

Tous les saltimbanques établis pres du Cours-la-Reine ont fait fortune.

La nuit a été magnifique.

Rien qu'aux Champs-Elysées il a été dépensé au profit des pauvres petits commerçants et industriels plus d'un million de francs.

La foire va durer jusqu'à lundi.

Rien n'a été dérangé que l'autel à la belle chapelle de l'obélisque.

Tous les ambassadeurs avaient illuminé hier au soir, même M. le chargé d'affaires d'Autriche à l'hôtel Talleyrand. Il n'y avait que l'ambassade russe, place Vendôme, qui n'avait pas cru devoir allumer un seul lampion.

—Voici comment a été faite la répartition du contingent à fournir par les jeunes gens de la Seine de la classe de 1848, dont le tirage au sort a eu lieu en mars dernier :

Arrondissements.	Jeunes gens inscrits.	Hommes à fournir.
1er	514.	137
2e	574.	150
3e	316.	83
4e	226.	59
5e	505.	132
6e	590.	154
7e	405.	106
8e	692.	181
9e	641.	168
10e	513.	134
11e	370.	97
12e	556.	145
St-Denis.	1,376.	360
Sceaux	847.	222
Totaux.	8,135	2,128

En résumé, le département de la Seine a eu 8,135 jeunes gens qui ont pris part au tirage, et ces 8,135 jeunes gens auront à fournir au ministre de la guerre 2,128 jeunes soldats. C'est, pour la part de ce département populeux, un véritable régiment sur le pied de guerre.

— Aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu, dans la salle de Hertz, le concours artistique donné par M. Samary. En dépit de la chaleur, la réunion était des plus nombreuses, et des toilettes splendides brillaient à la lueur du gaz. Le public était surtout attiré par le fameux proverbe de Mlle Augustine Brohan. Néanmoins, quelques morceaux de la première partie du programme ont été vigoureusement applaudis, principalement l'*Invocation des troncs*, chantée par M. Depassio, et les fantaisies sur la *Favorite*, pour violoncelle, exécutées par M. Samary. Mais Mlle Brohan et M. Brindeau ont sans contredit mérité les honneurs de la journée. Leur jeu plein de grâce et de naturel a fait admirablement valoir les mots heureux et les traits spirituels dont le proverbe est parsemé; la vivacité du dialogue, le comique des situations placent l'œuvre de Mlle Brohan à côté des charmantes productions d'Alfred de Musset.

— M. Antoine Makowski, chef de bataillon, réfugié polonais, et résidant depuis quinze ans à Strasbourg, est mort à l'hôpital militaire. Les excellentes qualités de son cœur et son patriotisme éprouvé, lui avaient valu dans notre ville de nombreux amis qui regretteront sincèrement ce digne citoyen enlevé dans toute la force de l'âge à la suite d'une maladie qu'il avait contractée en se dévouant encore récemment à la cause de sa patrie.

VARIÉTÉS.

FRAGMENT D'UN ÉCRIT INÉDIT DE M. J. RICCIARDI (1).

Le sénateur impérial n'en insista pas moins pour me faire parler, et il n'y eut pas de moyen qu'il ne mît en usage pour m'arracher des révélations sur une foule d'objets et de personnes, et, pour me rafraîchir la mémoire, disait-il, il ne cessait de rappeler tels ou tels événements et de prononcer des noms propres. Il nomma entre autres le duc de Calabre (père du roi actuel de Naples), le cardinal Gonsalvi, le prince de Carignan (Charles-Albert), et le comte de Santarosa. Ces interrogatoires extrêmement pénibles se renouvelèrent plusieurs fois. Enfin, l'avant-veille de Noël, nous étions tous appelés devant la commission pour entendre la lecture des arrêts. Le lendemain avait lieu notre exposition sur la place de Saint-Marc au milieu d'une foule immense. Le vice-roi assista à cette scène du haut du grand balcon du palais des doges. Toute la garnison était sur pied et quatre pièces de canon étaient braquées autour de l'échafaud et les artilleurs tenaient leurs mèches allumées.

L'un des juges lut les arrêts à haute voix. Les innombrables spectateurs nous donnèrent des signes non équivoques de profonde sympathie. Salvotti avait dit aux condamnés que, par faveur spéciale du vice-roi, il leur serait permis de garder leurs chapeaux pendant l'exposition, Oroboni ne voulut pas profiter de cette grâce, et aux gardiens qui l'engageaient à se couvrir et à cacher son visage à l'aide de son mouchoir, il répondit : « Je ne suis nullement honteux de me trouver à cette place; car j'y suis pour une sainte cause, et je veux que tout le monde puisse me voir. » Lorsque nous descendîmes de l'échafaud pour rentrer dans nos cachots, des mouchoirs en très grand nombre furent agités dans l'air en signe d'adieu, surtout par des dames, et le soir même une sérénade se fit entendre sous les fenêtres de la prison.

Nous partîmes de Venise dans la nuit du 12 janvier. On choisit une pareille heure pour éviter de nouvelles manifestations. Trois commissaires nous accompagnaient, et un déachement de gardes de police enveloppait nos voitures. Nous étions enchaînés deux par deux, et nous voyageâmes ainsi pendant trois semaines. Tous les soirs nous nous arrêtions pour coucher; mais nos corps étaient condamnés à s'étendre sur la paille, et le plus souvent nous avions pour gîte une prison. Pour surcroît de tourments, nos gardiens passaient la nuit avec nous. Bien que les journaux du gouvernement nous eussent peints comme des hommes de sang ou des impies, afin d'éloigner de nous toute pitié, les populations au milieu desquelles nous passions ne cessaient de nous témoigner l'intérêt le plus vif. Les femmes surtout nous donnaient les plus grandes marques de sympathie.

Il y en eut qui, tendant vers nous leurs enfants; nous priaient de les bénir. Dens quelques villes, notre entrée fut une véritable ovation. En même temps on regardait les commissaires de très mauvais œil, et, plus d'une fois, on les siffla. Il s'en vengeaient en redoublant de brusqueries et de rigueurs à notre égard.

« A peine fûmes-nous arrivés au Spielberg, qu'on procéda à l'opération du ferrement. Nos chaînes étaient extrêmement lourdes, et je ne saurais dire ce qu'elles me firent souffrir pendant les premiers jours. Notre lit consistai dans un paillasson placé sur un escabeau, et dans une couverture de laine très grossière. Chaque cellule n'avait que douze pieds de longueur sur huit de large et la lumière y arrivait d'en haut par une petite lucarne garnie de barreaux en fer.

Pour tout couvert de table, nous n'avions qu'une cuillère par personne; aussi n'ayant ni fourchette ni couteaux, nous étions obligés de manger avec les mains. Un de nos plus grands tourments était la faim. Avant l'arrivée des condamnés lombards, on nous donnait pour toute nourriture quelques cuillerées de ce potage nauséabond appelé *brenn-suppe*, un petit morceau de viande, pourrie le plus souvent, et enfilée à un éclat de bois, enfin une tranche de pain noir. Lorsque Gonfalonieri et les autres condamnés lombards furent arrivés, notre traitement fut quelque peu amélioré. Cependant, nous n'en continuâmes pas moins à souffrir de la faim et à maigrir, au point que le médecin de la prison en fut alarmé; mais, ne pouvant rien changer à notre sort, pour atténuer notre misérable position, il nous prescrivait, de temps à autre, en guise de médicaments, quelques fruits ou un verre de vin.

Quatre d'entre nous, entrés en bonne santé au Spielberg, y moururent de besoin, Oroboni, le colonel Moretti, Villa et Albertini. Ces décès, *occasionnés uniquement par la faim*, auraient dû faire réformer l'horrible régime auquel nous étions condamnés. Mais il n'en fut rien, et aux privations matérielles vinrent s'ajouter les privations morales de toute espèce. Pendant les deux premières années, il nous avait été permis de garder le peu de livres que nous avions apportés. Puis l'empereur, nous enviant jusqu'à cette dernière consolation, nous les fit retirer et donner en échange tout ce qu'il y a de plus ennuyeux et de plus absurde en fais de livres ascétiques. Mais c'était la privation absolue des nouvelles de nos familles qui nous affligeait le plus profondément. Qu'on ajoute à cela des vexations toujours croissantes pendant quatorze ans.

Trois fois dans les vingt-quatre heures, on visitait nos cellules, on fouillait nos personnes, et, quelquefois, on nous obligeait à quitter jusqu'à notre chemise! Pour comble de maux, un espionnage d'un nouveau genre était exercé envers nous, car c'étaient les prêtres qu'on nous imposait pour confesseurs qui s'en chargeaient. L'abbé Paulowich, dalmate, récompensé plus tard de ses honorables services par l'évêché de Cattaro, se distingua entre tous. Il ne nous parlait pas autant de Dieu que des affaires politiques, auxquelles il prétendait que nous avions été mêlés, et il agissait de la sorte par les ordres de l'empereur, qui nous poursuivait ainsi jusque dans la prison, désireux de nous faire servir d'instruments à de nouvelles persécutions.

En 1834, l'empereur François vint à Brünn pour y assister à de grandes manœuvres. On s'attendait à quelques grâces ou du moins à une diminution de rigueurs. Ce fut le contraire qui arriva. Mais ce n'est pas tout. Le vieux Munari était atteint de paralysie. Albertini était mourant. Tous les autres languissaient plus ou moins sous le coup de la faim et de la misère. L'empereur était parfaitement au courant de cet état de choses. Car, poussé plutôt par son esprit inquisiteur que par des sentiments d'humanité, il envoyait souvent son médecin nous visiter. Eh bien! il ne voulut rien faire ni en faveur de Munari, qu'une translation hors de la prison aurait guéri, ni pour Albertini qui se mourait, ni pour tous les autres dont l'inanition ruinait la vie dans sa source. Il n'avait consenti quelque temps avant qu'à la délivrance de Villa pour le récompenser peut-être d'avoir trahi ses amis ; mais la Providence voulut dans sa justice que l'ordre impérial arrivât trop tard.

« Enfin, notre persécuteur implacable vint à mourir, et, quelques mois après, une commission spéciale se rendit à Brünn, pour nous proposer l'alternative, entre la continuation de notre peine et la déportation en Amérique. Il n'y avait pas à balancer, et nous optâmes sur le champ pour la dernière proposition, et, au mois d'août 1836, nous partîmes de Trieste sur le bâtiment le *Hussard*. Il y avait à bord des soldats et des canons, aussi nous ne fûmes libres qu'à New-York. La main de l'Autriche voulut peser sur nous jusqu'au bout! »

(1) Voir le numéro d'hier.

Bourse de Paris du 5 mai.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd
5 0/0 j. du 22 mars. .	90 »	90 25	89 80	89 90	89 80
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 j. du 22 déc. . .	58 50	58 50	58 05	58 15	58 »
Action de la Banque.	2410 »	2415 »	2405 »	2405 »	2400 »
Obligations de la Ville	1110 »	1110 »	1107 25	1108 75	1108 75
4 canaux avec prime.	1065 »	» »	» »	1065 »	1067 50
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	» »
Bourgogne, j. d'avril.	880 »	» »	» »	880 »	887 50
Bourgogne, Act de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	» »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	3000 »	» »	» »	3000 »	3000 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	87 »	Belgique, Emp. 1840..	91 »
Emprunt romain.........	78 »	Belgique, Empr. 1842.	» »
Emprunt d'Haiti.........	» »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive.............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841..........	» »	Emprunt du Piémont..	900 »
Dº Dette intérieure.......	24 7/8	Lots d'Autriche.........	» »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours	Clôture précédente
Saint-Germain,	cptant	427 50	425 »	427 50
Versaille, R. D.	cptant	210 »	205 »	207 50
Versailles, R. G	cptant	177 50	178 75	177 50
Paris à Orléans,	cptant	857 50	857 50	855 50
Paris à Rouen,	cptant	580 »	575 »	577 50
Rouen au Havre,	cptant	» »	» »	290 »
Avignon à Marseille,	cptant	216 25	215 »	215 »
Strasbourg à Bâle,	cptant	106 25	105 »	105 »
Du Centre,	cptant	365 »	365 »	365 »
Amiens à Boulogne,	cptant	» »	» »	» »
Orléans à Bordeaux,	cptant	407 50	407 50	406 25
Du Nord,	cptant	456 25	457 50	455 »
Paris à Strasbourg,	cptant	377 50	377 50	377 50

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 6 MAI 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE-FRANÇAIS. — Hernani, la Paix à tout prix.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Caïd, le Val d'Andorre.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — La Famille.
THÉATRE-HISTORIQUE. —
GYMNASE. — L'Hurluberlu, le Bouquet de violettes, Gardée à vue.
VARIÉTÉS. — Jobin et Nanette, l'Habit vert, le Vendredi, Chansonnettes.
VAUDEVILLE. — Les Prétendans, J'attends un omnibus, Riche d'amour, 2e numéro de la Foire.
THÉATRE MONTANSIER. — Les femmes saucialistes, l'Etour-Chansonnettes, les Anglaises pour rire.
PORTE SAINT-MARTIN. —

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.